



FEDERATION NATIONALE DES PRATICIENS DES HOPITAUX GENERAUX

APPEL DE COTISATION 2009

Cher(e) Collègue,

Après Georges MALLARD le fondateur, Alain CHURLET puis Gilbert ESCHEMANN j'ai l'honneur d'assurer maintenant la présidence de la **FNAP (Fédération nationale des praticiens des hôpitaux)**

Notre syndicat non catégoriel majoritaire assure la **défense de tous les praticiens** et celle de **l'hôpital public** en siégeant : au Conseil Supérieur des Hôpitaux, à la Commission Statutaire Nationale, au Conseil de discipline, au Conseil National de Gestion, au Conseil National de la FMC et au Comité National de l'Organisation Sanitaire et Sociale pour défendre les demandes d'équipement des centres hospitaliers et être un recours lors de restructurations défavorables. Nous siégeons également dans les CROSS et au Comité de Suivi National des Protocoles ainsi que dans de nombreuses autres instances dont le Conseil National de Chirurgie, le Conseil de l'Ordre...

Nous faisons partie de la **CPH (Confédération des Praticiens des Hôpitaux)**, intersyndicale fondée sur l'initiative de Georges MALLARD. Depuis les élections de 1998, elle est le premier regroupement de syndicats de praticiens et renforce ainsi notre poids dans les discussions avec le ministère. Nous avons (au sein de la CPH) effectué un rapprochement avec le SPHP autre syndicat non catégoriel présidé par Bruno DEVERGIE pour augmenter encore notre poids.

Comme vous l'avez tous constaté nous sommes dans une **situation de crise majeure avec loi Hôpital Patient Santé Territoire** qui ne peut être acceptée en l'état et dont le but est faire disparaître tout pouvoir médical, reléguant le praticien au rang de prestataire de service à contrat précaire à la merci de directeurs, en fonction de règles comptables. Cela ne pourra conduire qu'à une baisse de la qualité des soins aux patients dont nous serons rendus responsables, et dont le but ultime est la privatisation des hôpitaux publics.

L'avenir de l'hôpital public dépend de notre (**vo**tre) action. La **défense de la place du médecin et son indépendance professionnelle** sont des enjeux majeurs. Le passage de la loi au Sénat doit faire l'objet d'un **regain de mobilisation** sans se laisser endormir par les discours de désinformation émanant tant du ministère que de certains responsables de syndicats minoritaires ne cessant de jouer les girouettes.

C'est ainsi que nous pourrions poursuivre toutes nos autres actions :

- la défense de l'activité libérale pour ceux qui le souhaitent,
- la revalorisation réelle des astreintes et leur reconnaissance en tant que temps de travail,
- la rémunération des plages additionnelles de travail,
- la prise en compte de la pénibilité des fonctions et la modulation de l'âge de la retraite, ainsi que le maintien du niveau de ces retraites,
- l'amélioration de la démographie médicale hospitalière,
- la consolidation de l'activité médicale programmée qui a tendance à disparaître de nos hôpitaux du fait de la diminution du temps médical disponible et de la politique du « tout urgence »

Nous avons besoin de votre soutien financier pour continuer à vous défendre.

Le montant de la cotisation FNAP 2009 a été fixé

à 120 € pour les temps plein - à 60 € pour les temps partiel

à régler par chèque à l'ordre de la FNAP accompagné impérativement du coupon complété ci-dessous et à adresser au trésorier :

Dr Jean-Bernard TUETÉY - TRESORIER FNAP - 71640 DRACY LE FORT
Tel : 03 85 44 65 78 Fax : 03 85 94 10 13 e-mail : fnap@voilà.fr

Un certificat de paiement pour déduction fiscale vous sera adressé.

Merci d'avance et bien amicalement

Dr Jean-Marie LELEU

Président

✂

Nom :

Code :

Adresse professionnelle :

Région :

Spécialité :

Tel professionnel :

e-mail :

Je suis disposé à prendre des responsabilités syndicales régionales et/ou nationales : **OUI NON**